



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

29 mai 2017

Étaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, M. HOERR Thierry, Mme HUMMEL Jeannine, M. KLEIBER Jean-Georges, Mme KLIPFEL Aline, M. KOEBEL Jean-Claude, Mme LOGEL Clothilde, MM. MATHIAS Jean-Charles, MOSSER Laurent, Mmes MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, PHILIPPS Anne-Sophie, M. PRINTZ Stéphane, M. RIBREUX Jérôme, Mme RIMELEN Marie-France, M. WEISS Adrien

Absents excusés : M. EGIZII Marc (procuration à Mme PFISTER), KREMSER Corine (procuration à M. HOERR), M. WACKENHEIM Hubert

Absents : Mmes BRAYE Brigitte, HAEFFNER Nicole, PFEIFFER Catherine, M. PINHEIRO Sébastien, Mme SCHNEIDER SUSS Florentine

1) INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS

Le conseil municipal DÉCIDE de modifier, aux échéances prescrites, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus.

2) AIRE DE JEUX PISCINE

Le conseil municipal DÉCIDE de compléter les structures de jeux en place par l'apport de nouveaux éléments comme suit :

- 1 balançoire nid d'oiseau métal, ses rallonges et la pose
- 1 tirolière et la pose
- 1 cabane couleur et la pose
- 4 bancs en pin traité et les poses
- 2 bancs pique-nique en pin traité et les poses.

3) PISCINE : INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer un contrat de vérification annuelle du désenfumage naturel des vestiaires de la piscine.

4) PISCINE : CONFORMITÉ DES ANNEXES

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer une convention de contrôle technique pour le conseil, l'accompagnement et la validation de la conformité des 2 locaux jouxtant la piscine.

5) TRANSFORMATION DES ANCIENS VESTIAIRES FOOTBALL

Le conseil municipal DÉCIDE de créer 3 locaux de rangement en lieu et place des anciens vestiaires football.

6) EXTENSION ESCAL

Le conseil municipal DÉCIDE de créer une extension à l'Est de l'ESCAL sur une superficie de 100 m² pour recevoir du rangement.

7) ANALYSE DES RISQUES EN MILIEU PROFESSIONNEL : MISE À JOUR

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer un contrat d'assistance technique à la mise à jour du document unique.

8) CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PUBLIC SENIOR : VENTE DE TERRAIN

Le conseil municipal DÉCIDE de vendre au bailleur social OPUS 67, à l'euro symbolique, les parcelles formant l'emprise du terrain d'implantation.

9) CRÉATION D'UN POSTE TECHNIQUE CONTRACTUEL

Le conseil municipal DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 3 mois renouvelable une fois pour 3 mois.

Affiché du 2 juin au 1^{er} août 2017

Le Maire,
Adrien WEISS

